

Notice de montage

Seculine® Vario, type 15

Protection contre les chutes de toit plat selon la norme EN 795:2012 type A et CEN/TS 16415: 2013 type A.

Construction d'ancrage / point de fixation de l'équipement de protection individuelle contre les chutes

à visser sur des tôles nervurées en acier et des panneaux sandwich avec tôle Mono en acier inoxydable

REMARQUES PRELIMINAIRES

Avant l'installation du potelet **Seculine® Vario**, vérifier la capacité de charge du toit. Les dispositions techniques en matière de construction doivent être respectées. Jusqu'à 10,5 kN de charge (selon la version) peuvent se produire sur la tête du potelet **Seculine® Vario**.

Attention !

Le potelet **Seculine® Vario** ne doit pas être utilisé comme œillet de transport ou comme point d'ancrage de charges. Utiliser exclusivement des pièces d'origine du système **Seculine® Vario**. Faire effectuer le montage uniquement par du personnel qualifié. La présente notice de montage doit être lue et comprise.

Conformément à la norme DGVU 201-056 (assurance accidents légale allemande) et la norme DIN EN 795, 10/2012, une documentation concernant le montage doit être établie. Pour ce faire, il est nécessaire d'apposer avant l'implantation sur le toit un numéro séquentiel sur chaque potelet **Seculine® Vario** installé et de documenter avec des photographies. Les photos doivent pouvoir être clairement associées au point d'ancrage. À cet égard, l'exécution professionnelle de la fixation en particulier doit être visible. La documentation complète doit être remise au maître d'ouvrage à la réception des travaux. Elle fait partie intégrante de la réception des travaux et du contrôle ultérieur régulier réalisé par un expert.

Pour ce faire, notre application APP (<http://app.secupohl.com>) un outil pratique, est disponible.

MONTAG

- en cas d'utilisation avec corde **Secu®** (corde en fibres synthétiques) : min. 2,5 m du bord de l'ouvrage / max. 7,5 entre les potelets
- en cas d'utilisation avec un câble en acier inoxydable : max. 10,0 m entre les potelets

1. Introduire par le bas la plaque en acier inoxydable avec les vis installées dans les trous de la tôle Mono.
2. Positionner le potelet Vario avec socle sur les boulons filetés.
3. Enficher les rondelles en aluminium, la rondelle Grower et les écrous fournis et visser solidement. Couple 16 Nm. Utiliser une clé dynamométrique !
4. Placer la tôle Mono avec le potelet **Seculine® Vario** vissé sur la ceinture supérieure de la tôle nervurée et visser sur les sommets d'ondes par le haut avec les 16 vis autotaraudeuses en acier inoxydable fournies dans les trous prépercés.
5. Monter les composants **Seculine® Vario** conformément à la notice de montage séparée

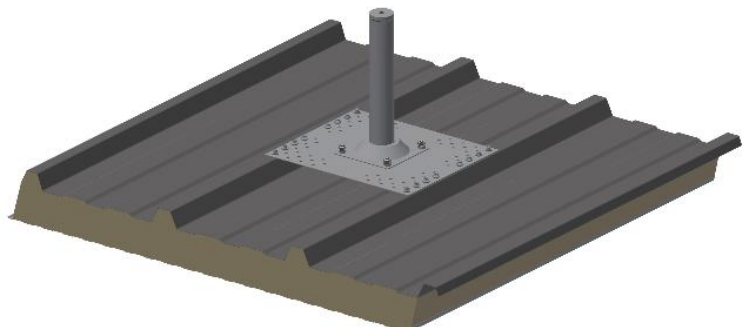
Prérequis :

Tôle nervurée en acier :

- Épaisseur de tôle : $ép_{min} = 0,63 \text{ mm}$
- Taille de profilé : 35/207 – 200/420
- Position du profilé : négatif + positif

Panneau sandwich

- Épaisseur de tôle acier de la coque supérieure $ép_{min} = 0,5 \text{ mm}$



Aucun droit ne peut découler de l'application des détails et de toutes les indications, dans la mesure où nous ne connaissons pas les conditions respectives sur site (s'applique à tous les types). Sous réserve de modifications techniques. Les notices de montage de date antérieure perdent leur validité. La vérification et la clarification de la possibilité d'installer le produit dans le pays de livraison correspondant reviennent à l'entreprise de montage, avant son implantation.

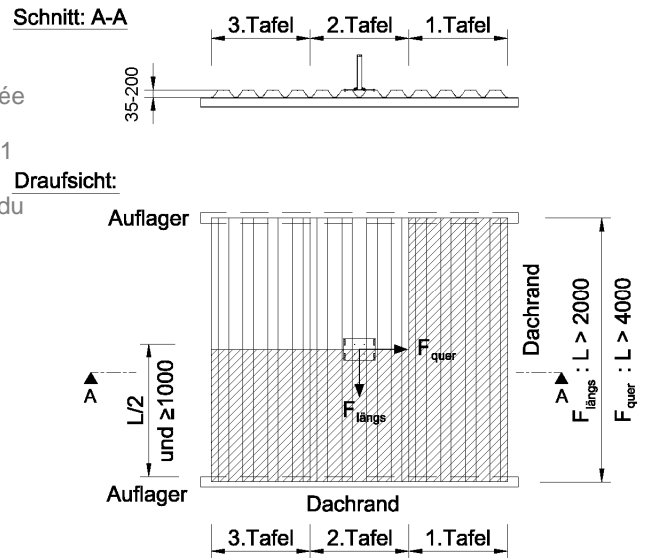
Notice de montage

POSITIONNEMENT

Les variantes de montage suivantes sont admises :

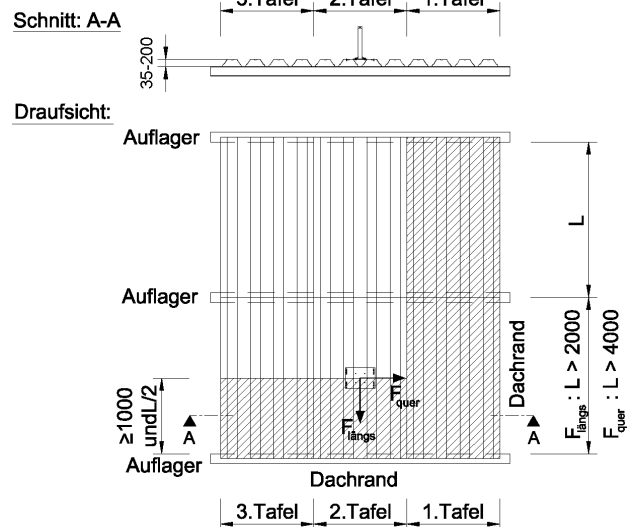
Variante 1 :

L'ancrage du potelet Seculine® Vario sur la tôle nervurée en acier ou le panneau sandwich doit être monté au milieu de la section du profilé, toutefois au minimum à 1 m de l'appui. Selon le dispositif anti-chute, les prescriptions de l'illustration 1 s'appliquent à la portée du profilé.



Variante 2 :

Pour les tôles qui s'étendent au moins sur trois appuis (pannes ou fermes), un écart minimal de 1 m ou d'une demi-portée de travée doit être respecté par rapport aux pannes ou fermes externes (appuis d'extrémité). Selon le dispositif anti-chute, les prescriptions de l'illustration 2 s'appliquent à la portée des profilés.



Variante 3 :

Pour des longueurs de panneaux supérieures à 2 m et des entraxes de pannes supérieures à 1 m, l'ancrage du dispositif d'ancrage peut être installé au-dessus de la panne médiane. Selon le dispositif anti-chute, les prescriptions de l'illustration 3 s'appliquent à la portée des profilés.

